

COMITE SYNDICAL

Réunion du 1er juillet 2026

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales et aux statuts du syndicat, le Comité syndical avait été initialement convoqué pour siéger le 22 juin 2026. À la suite du désistement d'un élu dont la présence permettait d'atteindre le quorum, celui-ci n'a pu être réuni. En conséquence, la séance du 22 juin 2026 n'a pas pu se tenir faute de quorum. Le Comité syndical a donc été à nouveau convoqué, avec le même ordre du jour, par convocation en date du 23 juin 2026, pour une réunion fixée au 1er juillet 2026. Conformément aux dispositions précitées et aux statuts, cette seconde réunion peut valablement délibérer sans condition de quorum.

2026-29 Modification du tableau des effectifs au 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (6) :

Messieurs Éric HERVOUET, Judicaël LAMY, Manuel GUIBERT, Yann THOMAS, Patrick VILLALON.
Madame Denise RENAUD.

POUVOIRS (0) :

Aucun

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yann THOMAS

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale des Services d'e-Collectivités,
Madame BRIAUD S., Responsable de la cellule Méthode et projets,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué une seconde fois pour la même affaire à la suite de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 22 juin 2026, peut valablement délibérer sans condition de quorum, conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales et aux statuts.

2026-29 Modification du tableau des effectifs au 02 juillet 2026

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement du syndicat mixte.

I. Suppression de postes

Considérant le tableau des effectifs adopté par l'organe délibérant le 09 mars 2026,
Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 09 mars 2026,
Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 30 mars 2026,
Considérant la nécessité de supprimer les emplois suivants :

- ✓ **Un poste d'administrateur systèmes et réseaux**, cadre d'emploi des techniciens, emploi permanent à temps complet, remplacé par le poste d'administrateur systèmes, réseaux et sécurité,
- ✓ **Un poste de développeur WEB**, cadre d'emploi des techniciens, emploi permanent à temps complet, en raison de la fin de contrat non renouvelé,
- ✓ **Un poste de développeur WEB, cadre d'emploi des techniciens**, emploi permanent à temps complet, rattaché à la résidence administrative à Angers (49), en raison de la fermeture de l'antenne d'Angers,
- ✓ **Un poste de chargé de support logiciels métiers**, grade d'agent de maîtrise principal, emploi permanent à temps complet, rattaché à la résidence administrative à Changé (53) en raison de la fermeture de l'antenne de Changé,
- ✓ **Un poste d'apprenti référent applicatif en dématérialisation**, contrat d'apprentissage d'un an sur poste non permanent, en raison de l'absence de formation diplômante correspondant au profil recherché.

Le Président propose au Comité syndical :

La suppression des emplois de :

- Administrateur systèmes et réseaux, cadre d'emploi des techniciens, emploi permanent à temps complet : 1 poste,
- Développeur WEB, cadre d'emploi des techniciens, emploi permanent à temps complet : 2 postes,
- Chargé de support logiciels métiers, grade d'agent de maîtrise principal, emploi permanent à temps complet : 1 poste,
- Apprenti référent applicatif en dématérialisation, contrat d'apprentissage d'un an sur poste non permanent : 1 poste.

Le tableau des effectifs, est ainsi modifié à compter du 02 juillet 2026,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Technicien

Grade : Cadre d'emploi des techniciens

- ancien effectif : 10

- nouvel effectif : 7

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Poste d'apprenti
- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- De modifier en conséquence le tableau des effectifs au 02 juillet 2026 joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 01/07/2026

Votants : 6

Voix totales : 6

Voix exprimées : 6

Non Votés : 0

1 – Pour : 16 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'Etat .

2026- 29 – Annexe n°1 - Tableau des effectifs au 02 juillet 2026

Emplois permanents

Entité	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
Direction	Directeur général des services	Ingénieur principal	1	0	TC
Direction	Directeur général adjoint	Ingénieur principal	0	1	TC
Ressources et relation adhérent	Responsable de pôle et responsable administratif et financier	Attaché	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Assistant administratif et financier	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Assistant administratif RH	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Chargé de relation adhérent	Rédacteur Principal 1ère classe	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Chargé de relation adhérent	Rédacteur principal de 2ème classe	1	0	TC
Centre de services numériques	Responsable du centre de services numériques	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique)	1	0	TC
Centre de services numériques- unité technique	Responsable technique	Technicien principal 2ème classe	1	0	TC
Centre de services numériques- unité technique	Administrateur systèmes, réseaux et sécurité	Cadre d'emploi des techniciens	1	0	TC
Centre de services numériques- unité technique	Technicien devops	Cadre d'emploi des techniciens	1	0	TC
Centre de services numériques- unité technique	Développeur web	Cadre d'emploi des techniciens	1	0	TC
Centre de services numériques	Référent d'applications dématérialisation	Technicien principal 1ère classe	0	1	TC
Centre de services numériques	Référent d'applications dématérialisation	Cadre d'emploi des techniciens	1	0	TC
Centre de services numériques	Référent d'applications dématérialisation	Adjoint technique	0	1	TC
Centre de services numériques	Référent d'applications dématérialisation	Cadre d'emploi des techniciens	1	0	TC
Centre de services numériques	Référent d'applications dématérialisation	Rédacteur principal 1ère classe	1	0	TC
Centre de services numériques	Référent d'applications dématérialisation	Cadre d'emploi des techniciens	1	0	TC

Centre de services numériques	Chargé de support aux logiciels métiers	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe			
Entité	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
Centre de services numériques	Chargé de support aux logiciels métiers	Rédacteur	1	0	TC
Centre de services numériques	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
Centre de services numériques	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
Centre de services numériques	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
Centre de services numériques	Chargé de support aux logiciels métiers	Cadre d'emploi des rédacteurs	0	1	TC
Centre de services numériques	Chargé de support aux logiciels métiers	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	0	1	TC
Cellule Méthode, projets, accompagnement	Responsable	Cadre d'emplois des ingénieurs (catégorie A de la filière technique)	1	0	TC
Cellule Méthode, projets, accompagnement	Chargé(e) de projet	Cadre d'emploi des techniciens	1	0	TC
Cellule Méthode, projets, accompagnement	Conseiller en cybersécurité	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique)	0	1	TC
Confiance numérique	Responsable de pôle	Ingénieur	1	0	TC
Confiance numérique	Délégué à la Protection des Données	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
Confiance numérique	Délégué à la Protection des Données	Cadre d'emplois des attachés	1	0	TC
Confiance numérique	Délégué à la Protection des Données	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0	TC
Confiance numérique	Délégué à la Protection des Données	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique)	0	1	TC
			26	8	

Emplois non permanents

Entité	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
Centre de services numériques	Chef de projet numérique (Contrat de projet- CDD 3 ans)	Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	1	0	TC
Ressources et relation adhérent	Chargé de relation adhérents (Contrat de projet – CDD de 3 ans)	Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique)	0	1	TC
Ressources et relation adhérent	Apprenti en marketing /développement commercial (contrat d'apprentissage 1 an)	Apprenti	1	0	TC

Entité	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie			
Centre de services numériques	Apprenti « Organisation documentaire et information »	Apprenti	0	1	TC
			2	2	